

Tarifs des droits d'accises sur les vins au 1^{er} janvier 2016

[L'arrêté du 18 décembre 2015](#) fixe pour 2016 les tarifs des droits d'accises sur les alcools et les boissons alcooliques, ainsi que la cotisation prévue à l'article L. 245-9 du Code de la Sécurité Sociale. Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2016.

Tarifs des droits d'accises sur les vins au 1^{er} janvier 2016 :

	2015	2016
Vins tranquilles (art. 438 2° a et a bis du CGI)	3,75€/hl	3,77€/hl
Vins mousseux (art. 438 1° du CGI)	9,29€/hl	9,33€/hl
VDN et VDL AOP (art. 417 et 417 bis du CGI)	46,92€/hl	47,11€/hl

Destinataires : **Fédérations, abonnés, caves « isolées ».**